

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT N°8 DU LUNDI 22 JUIN 2020

(en visioconférence)

présents :

*Direction : M. Wajnberg, M. Oulhen Mme Doyhambehere, M. Sansebastian, M. Jublot*

*Représentants des parents : MM. Brancourt, Carraz, Launey, Mme Cosmao*

*Représentant des personnels ATOS : Mme Sakai*

*Représentants des personnels enseignants et d'éducation : MM. Aimé, Abbal, Guilbert, Mmes Leruste, Cabrit*

*Représentants des élèves : Mmes Volz, Jancourt, M. Pelletier*

*Ambassade : M. Robin*

*Conseillers consulaires : Mme Inuzuka, M. Roussel, M. Consigny*

*Participation de M. l'Ambassadeur de France et de Mme Ounsamone*

La séance est ouverte à 18h

Secrétaire de séance : Mme Doyhambehere

Secrétaire de séance adjoint : M. Aimé

### 1. Ordre du jour

Le proviseur propose deux modifications à l'ordre du jour :

- l'ajout d'un point sur l'assouplissement du protocole de reprise
- l'ajout d'un point sur les scénarios de rentrée

L'ordre du jour est mis au vote (18 votants) :

Il est adopté à l'unanimité.

### 2. Adoption du procès-verbal des CE des 6 avril, 27 mai, 9 juin

M. le Conseiller consulaire F. Roussel demande un ajout dans le PV du CE du 6 avril :

*Page 4. Fin de l'avant-dernier paragraphe avant : "6 Questions diverses"*

*Après la phrase : "Le proviseur répond qu'un courrier allant dans ce sens est en préparation"*

*Le conseiller consulaire F. Roussel demande quelle est la date limite des délais de paiements accordés.*

*Le proviseur répond qu'il n'y a pas de protocole rigide, mais que c'est au cas par cas. ("il y a de la souplesse, il y a des traitements personnalisés.")*

L'adoption des 3 procès-verbaux est mise au vote (18 votants) :

Ils sont adoptés à l'unanimité

### 3. Assouplissement du protocole de reprise

M. l'Ambassadeur de France intervient : cet exercice de concertation a été lancé à la demande des parents et pour y répondre. Mais la question est maintenant de savoir s'il y a ou non consensus pour modifier le protocole. Il conçoit son rôle ici comme celui d'un facilitateur, puisqu'il aura à approuver les mesures issues de ce Conseil d'établissement.

Le proviseur rappelle les propositions soumises à la concertation :

- en maternelle, passage de 1,5 à 2,25 jours de présence par élève (groupes de 12 à 13)
- en élémentaire, pas de changement
- au collège, reprise des cours le matin en classe entière selon l'emploi du temps de l'année
- au lycée, propositions à débattre

Le directeur du primaire rapporte l'avis du Conseil d'école extraordinaire réuni ce même jour : les professeurs ont exprimé leurs réticences: les maternelles sont désormais installées dans de nouveaux rituels, sécurisants; les faire changer serait source de perturbation et ne présenterait pas de plus-value pédagogique, sans compter les réaménagements nécessaires. Les parents ont dit entendre ces arguments. À l'unanimité (moins son

abstention, car il n'a pas souhaité prendre position), les 14 membres présents ont donc désapprouvé les propositions formulées pour le primaire.

Au secondaire, les représentants des personnels ont mené une consultation, en proposant soit de ne rien changer et de maintenir la continuité pédagogique, soit de reprendre les cours en présentiel intégral, soit de se limiter à deux matinées de présence les 29 et 30 juin. 43 professeurs ont voté sur environ 65 :

- au collège, 51% sont pour ne rien changer, 35% pour une reprise, 14% pour les deux matinées
- au lycée, 56% sont pour ne rien changer, 32% pour l'accueil des 1e, 12% pour les deux matinées.

D'après les remarques accompagnant les réponses à ce sondage, ce sont les conditions de la reprise proposée qui dérangent, avec des classes entières, une reprise en demi-classe suscitant moins de réticences.

Les représentants des élèves, de leur côté, ont sondé les élèves de 1e. Sur 36 réponses, 75% sont contre la reprise en présentiel, 27% sont pour.

Au primaire, les représentants des personnels ré-explicitent la position unanime des professeurs de maternelle contre des changements qui seraient source de difficultés et d'inquiétude (pas d'accès à la salle de motricité, sieste impliquant un brassage d'élèves, gestion des repas, lavage des mains, réaménagement de la cour de récréation...).

En élémentaire, le Conseil des maîtres a exprimé sa préférence pour le maintien du protocole actuel, il n'y a donc pas eu de nouvelle consultation. Les représentants ont fait valoir que venir en demi-classe permet un accompagnement plus individualisé qu'en classe entière et permet de revenir sur les difficultés ressenties par certains pendant la période de continuité pédagogique. Le qualitatif prime donc sur le quantitatif (nombre d'heures en présentiel).

Les représentants des parents remercient pour l'organisation de cette concertation et pour les échanges lors du Conseil d'école. Ils ont bien compris les arguments et ont donc voté pour maintenir le protocole actuel au primaire. Mais sur le collège, ils maintiennent et portent une forte demande de retour, d'autant que l'absence de retour début juin a été une forte déception et que la motivation des collégiens s'en ressent.

Ils présentent les résultats de leur consultation, à laquelle ont répondu 180 familles (soit 300 élèves) : la majorité se prononce pour une reprise totale, puis en second lieu pour un assouplissement.

Le débat porte alors sur d'éventuelles demi-mesures envisageables pour les 14 classes de collège. Les emplois du temps annuels, explique la proviseure adjointe, impliqueraient le brassage des élèves pour les cours en groupes et ne seraient donc pas compatibles avec le respect des mesures sanitaires. Et un retour en présentiel impliquerait un arrêt de la continuité pédagogique au lycée : les professeurs ont pourtant réajusté leurs progressions en juin pour s'adapter à la poursuite de cette continuité, et ont le souci de s'y tenir notamment pour les spécialités de Première.

Les représentants du primaire évoquent un sentiment d'injustice parfois ressenti face au secondaire et refusent l'appel au volontariat, évoqué dans la discussion.

La question mise au centre du débat est de savoir si la situation sanitaire actuelle justifie une réévaluation du protocole. M. l'Ambassadeur explique qu'elle s'est en effet améliorée (levée de l'état d'urgence au Japon et à Tokyo, où l'alerte a été également levée, suivi maîtrisé des cas, reprise quasi-normale dans les écoles japonaises), sans quoi il n'aurait pas validé l'ouverture de cette concertation. Mais il s'agit de graduer un éventuel assouplissement et notamment de continuer à respecter la distanciation sociale.

Les représentants des parents admettent que si la reprise est théoriquement possible au collège, elle est difficile à organiser en 48h.

Les propositions d'assouplissement sont mises au vote, les représentants des parents demandant deux votes séparés et le proviseur annonce son abstention :

a- vote sur l'assouplissement au primaire

contre : 8                    pour : 0                    abstention : 10

La proposition d'assouplissement au primaire reçoit un avis défavorable.

b- vote sur l'assouplissement au collège (il est convenu de ne rien modifier au lycée)

contre : 2                    pour : 6                    abstention : 10

La proposition d'assouplissement au collège reçoit un avis favorable.

M. l'Ambassadeur appelle à présent à trouver une solution intermédiaire, qui ne peut être définie en séance mais à laquelle l'équipe de direction travaillera dès la fin du Conseil d'établissement.

#### 4. Scénarios de rentrée

L'AEFE a envoyé aux établissements un document de cadrage sur les trois hypothèses qui prévalent, et que le LFI Tokyo reprend dans sa préparation de rentrée :

Scénario 1 : reprise normale, en classe entière et à temps plein, l'épidémie étant maîtrisée. Les professeurs attendus de l'étranger, s'ils ne peuvent entrer au Japon, sont remplacés par des professeurs que l'établissement commence à recenser.

À la demande des représentants des parents, la direction précise que sont concernés 4 professeurs au primaire (déjà 1,5 remplaçants identifiés) et 4 professeurs au secondaire (déjà 1 remplaçant identifié).

À cet égard, M. l'Ambassadeur rappelle sa mobilisation pour obtenir un assouplissement des restrictions sur les voyages hors du Japon, mais son pronostic est peu optimiste (hors motifs humanitaires, sur la base de justificatifs précis).

Le proviseur dit espérer qu'aucun personnel ne se mettra en difficulté en quittant le Japon sans avoir la garantie de pouvoir y rentrer pour le 1er septembre.

Scénario 2 : l'épidémie nécessite de maintenir la distanciation, la rentrée se fait donc selon le protocole actuel en élémentaire ; en maternelle, le même protocole est adopté, avec des demi-classes et non des tiers de classe ; au secondaire, un mode hybride est instauré, avec des demi-journées de cours en présentiel en demi-classe et des demi-journées en continuité pédagogique.

Scénario 3 : une recrudescence de l'épidémie nécessite la fermeture du lycée. La rentrée se fait uniquement en continuité pédagogique. Dans ce cas, les dispositifs activés de mars à mai sont réactivés, en tirant les leçons de cette expérience, en prêtant le matériel nécessaire si besoin, en veillant à l'accompagnement des élèves.

Pour les scénarios 2 et 3, le proviseur propose de créer un Groupe de suivi, émanant du Conseil d'établissement, qui permette de réunir chaque semaine (en visioconférence) des représentants des parents et des professeurs, alors que cette année ils ont été vus séparément (en dehors des instances).

Les représentants des parents remercient pour cette proposition et l'acceptent sans réserve, ainsi que les représentants des personnels.

En réponse à une demande des représentants des parents, le proviseur dit que les familles seront informées ces prochains jours des trois scénarios présentés ici ; et dans la deuxième quinzaine d'août, au vu de la situation et en lien avec l'ambassade, nous verrons lequel de ces scénarios est à mettre en oeuvre.

#### 5. Bilan du Conseil du Second Degré (16 juin) et cafétéria

Le CSD s'est penché sur les projets d'évolution de la cafétéria des élèves, déjà évoquée au Conseil de la Vie Lycéenne et Collégienne (CVLC) le 10 juin puis de nouveau au CVLC ce 22 juin.

Pour répondre aux problèmes du service de restauration (engorgement, déficit, manque de choix), et plutôt qu'une suppression brutale et sans alternative de la cafétéria, désapprouvée par les élèves, la méthode suivante a été proposée :

- à titre transitoire, un choix ramené à 3 plats et 3 desserts à la cafétéria, avec légère augmentation des prix
- un développement des liens avec les commerces de proximité
- éventuellement la sollicitation de food-trucks sur le parking du lycée, qui en est la propriété, mais cette solution suscite moins l'adhésion

- à terme (2e trimestre ?), si les solutions de proximité fonctionnent bien, la cafétéria serait supprimée.

## 6. Règlement intérieur des élèves

Les points modifiés sont présentés par le CPE M. Jublot et par le directeur du primaire M. Sansebastian. Un préambule a été ajouté pour le secondaire, permettant d'intégrer d'éventuels protocoles sanitaires aux règles qui s'imposent aux élèves.

Deux points seront à débattre ou aborder l'an prochain :

- la possibilité ou non de laisser les élèves en autonomie sera à préciser : si elle est positive au regard de l'apprentissage de l'autonomie des élèves, elle peut poser question en termes de responsabilité (c'est une question diverse posée par les représentants des personnels)
- Les représentants des professeurs regrettent que ce règlement ne dise rien du plagiat et de l'intégrité académique. Le proviseur propose, en attendant de l'intégrer au règlement intérieur, de diffuser une information officielle aux élèves à la rentrée.

Le règlement intérieur du primaire et du secondaire est mis au vote :

Il est adopté à l'unanimité (18 votants)

## 7. Charte des utilisateurs des systèmes d'information

Le proviseur explique que cette charte a été approuvée par la commission informatique puis par la Commission des ressources humaines puis relue et corrigée par le conseil juridique de l'établissement et de nouveau validée par ces deux commissions.

Le seul ajout à intégrer est le suivant : les références à la réglementation japonaise seront à ajouter.

Les représentants des personnels demandent d'ajouter 'et vidéo' dans l'article 10.4.

Ils regrettent l'absence de mention du cyberharcèlement. Les représentants des élèves et la vice-présidente du CVLC abondent dans ce sens, pointant la réalité de ce problème dont les auteurs n'ont pas conscience, et regrettent l'absence d'une politique de prévention.

Le proviseur prend bonne note de cette demande forte et la retient comme une piste d'action éducative importante pour l'an prochain, sans attendre l'intégration au règlement intérieur (qui pourra se faire en cours d'année, après examen dans les instances appropriées).

La Charte ainsi modifiée est soumise au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité (18 votants)

## 8. Rapport annuel du chef d'établissement sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Le document a été envoyé aux membres du Conseil d'établissement. Le proviseur fait un bref commentaire : il regrette que les circonstances n'aient pas permis de lancer un appel à contribution à tous les personnels, mais une version provisoire a été diffusée en interne et enrichie par ceux qui l'ont souhaité.

Il souligne l'utilité de ce document comme miroir et comme mémoire d'un travail collectif d'une année.

Il explique que le plan reprend la structure du projet d'établissement, qui sera l'an prochain remis en chantier.

Les représentants des parents expriment leur satisfaction devant l'existence d'un tel document, qui n'existait pas les années précédentes, et parlent d'une bonne surprise. Ils confirment l'importance d'avoir des traces.

Ce document n'est pas soumis au vote.

## 9. Questions diverses

### Questions des représentants des parents

1] Le ministre de l'éducation nationale a annoncé la mise en place d'un dispositif de «vacances apprenantes», incluant des «écoles ouvertes», pour rattrapper le retard pris pendant le confinement. Comment est-ce que le LFI

*Tokyo prévoit de répondre aux besoins identiques (voire encore plus importants) de ses élèves, et ainsi s'aligner avec l'éducation nationale?*

L'AEFE n'a pas prévu un dispositif similaire. Le LFI Tokyo organise le centre aéré jusqu'au 10 juillet, et une 'mallette pédagogique' au secondaire qui fera l'objet d'une prochaine information aux familles et aux élèves.

*[2] Quelle est l'approche du Lycée pour faire le bilan de la « continuité pédagogique » ? Comment prendre en compte l'avis des parents et des élèves dans ce bilan? Serait-il possible d'avoir une réunion à ce sujet incluant des parents, élèves, professeurs à la rentrée, comme cela été le cas dans d'autres établissements de la zone asie-pacifique?*

Voir point 4 et la proposition de créer un Groupe de suivi l'an prochain.

*[3] Le LFI Tokyo a-t-il de la visibilité sur la rentrée scolaire de septembre 2020? Le contexte permet-il d'imaginer une rentrée «classique» en présentiel le 2 septembre ou d'autres possibilités sont-elles envisagées (date modifiée ; présentiel/à distance?) ? Si c'est le cas quand le LFI Tokyo pourrait-il communiquer un déroulé définitif ou prévisionnel aux familles avant les vacances ? Qu'en est-il en terme du nombre d'inscriptions pour la rentrée?*

Voir point 4

Concernant les effectifs prévus pour la rentrée, le proviseur indique qu'ils sont en nette augmentation par rapport à septembre 2019 : +4,5% au primaire, +7,7% au secondaire.

*[4] Est-ce que la direction du LFI Tokyo estime que le service pédagogique fourni correspond au service payé? Beaucoup d'écoles internationales ont assuré le même nombre d'heures de cours en ligne, considérant cette variable comme un indicateur du service rendu, même si ce n'est pas l'unique point à considérer.*

Oui, le service pédagogique a été rendu, dans un contexte de crise inédit. Pour ce qui est des frais de scolarité, le proviseur rappelle qu'ils ne sont pas et n'ont jamais été calculés au prorata des heures d'enseignement. Hormis les sections bilingues ou internationales, les frais sont les mêmes quels que soient les enseignements optionnels choisis ou non.

Pour ce qui est des aides aux familles en difficulté, il rappelle la disponibilité de la Caisse de solidarité pour toutes les familles, françaises ou non, y compris après la rentrée de septembre, et y compris pour des familles l'ayant déjà sollicitée mais dont la situation évoluerait d'ici là.

*[5] Lors de précédents conseils il a été noté la possibilité que certains professeurs venant de l'étranger ne pourraient pas être présents à la rentrée, pouvez-vous confirmer la situation actuelle et le cas échéant les actions pour limiter ce risque ? En cas d'appel à des professeurs locaux non-certifiés, quel est le processus pour valider leurs compétences?*

Voir point 4

*[6] Quelles actions ont été prises pour venir en aide aux enfants à besoins éducatifs particuliers pendant la période de « continuité pédagogique »? Comment le Lycée a-t-il facilité leur retour rapide et prioritaire en salle de classe, comme cela a été le cas en France?*

L'accompagnement a été fait parfois par les AVS, parfois par les parents au primaire, et un point a été fait avec chaque famille avant la reprise. Au secondaire l'équipe de vie scolaire a assuré un suivi régulier. Une situation particulière en 6e a fait l'objet d'un suivi hebdomadaire. Bref, l'individualisation a été maintenue.

*[7] Depuis la réouverture du collège, des familles ont noté que depuis le 1er juin, le nombre d'heure de cours a diminué, notamment en 6ème. Est-ce le cas, si oui quelle est l'explication? Plus généralement, une démotivation des élèves du collège concernant l'enseignement à distance nous a été remonté.*

Lorsque les professeurs étaient présents devant les élèves pour les temps de vie de classe, ils n'étaient pas devant leurs écrans, pas plus que les élèves. Mais ils ont pu donner du travail de façon asynchrone sur ces temps de cours non assurés en direct.

*[8] Pour les familles qui décideraient de partir en France cet été et qui ne pourraient pas être là en septembre, combien de temps les enfants peuvent-ils rester inscrits ?*

Le règlement actuel prévoit un délai de 3 semaines. La situation dépendra des niveaux et de l'état des listes d'attente. Le proviseur doit comprendre le caractère incertain de la période et la difficulté d'avoir une vision claire, mais en même temps il sera difficile de refuser des places restées non occupées à des familles sur liste d'attente. Là encore, un suivi individuel sera de mise.

*[9] Serait-il possible d'étendre l'ouverture du centre aéré jusqu'au 17 juillet, date de fermeture de l'établissement. De nombreuses familles ne pouvant pas retourner en France ou dans leur pays d'origine durant les congés estivaux.*

Le centre aéré sera ouvert jusqu'au 10 juillet. Il n'est pas possible de l'ouvrir au-delà : d'une part une seule demande dans ce sens sur plus de 150 familles inscrites a été formulée ce 22 juin, mais aucune jusque là ; d'autre part les travaux et la désinfection des locaux commencent la semaine du 13 juillet.

### Questions des représentants des personnels

**1. Un retour en France durant l'été avec connaissance des restrictions aux frontières mises en place par le gouvernement japonais et donc l'impossibilité d'être présent pour la rentrée 2020-2021 serait-il considéré comme un abandon de poste et donc le remplacement de la personne? Si non, quelles seraient les conséquences de ce comportement (sanctions, remises en causes du CDD, blâme pour les CDI, retenu sur salaire...)**

Le proviseur renvoie les personnels à la lecture du règlement intérieur. Et il en appelle à la conscience professionnelle de chacun pour éviter de mettre en difficulté, par une absence au 1er septembre, les élèves, les collègues et l'établissement tout entier vis-à-vis des familles.

**2. Est-ce qu'on ne serait pas en train d'augmenter les chances d'attraper le CORONA pour une semaine d'activité académique?**

**3. Quelle est la logique sanitaire (d'une reprise) sachant que le nombre de cas est à la hausse à Tokyo et que nous savons que nos élèves du secondaire sont sortis dans les quartiers touchés ces derniers jours ?**

Le proviseur n'a pas moyen de suivre les parcours des élèves hors de l'établissement.

**3bis. Les élèves qui sont sortis ces dernières semaines à Shinjuku et Shibuya ou dans d'autres quartiers festifs ou les cas de COVID sont en forte augmentation seront-ils autorisés à se rendre à l'école ?**  
même réponse

**4. "Au lycée, il conviendrait de voir s'il est pertinent ou non de reprendre les cours ou pour quels niveaux et pour quel volume." - Est-ce que c'est aux enseignants de nous prononcer à propos de cette "pertinence" ou pas?**

La question a été tranchée par le Conseil d'établissement pour le lycée.

**5. Est-ce que ces mesures pour secondaire, ne risquent pas de réduire davantage les heures d'enseignement des élèves?**

S'il y a temps de présence en classe, c'est aussi du temps d'enseignement.

**6. Avez-vous considéré que ce changement tardif est très déstabilisant? (Cours qui sautent, cours qui réapparaissent, travail déjà prévu et organisé avec les classes qui ne sera pas effectué...)**

Oui, mais la crise tout entière, depuis quatre mois, est déstabilisante, et nous demande de nous adapter à son évolution.

**7. Est-ce vraiment envisageable d'annoncer un tel changement de fonctionnement 48h avant de le mettre en place?**

Le calendrier est contraint, mais permet de gérer l'information vu les changements envisagés.

**8. Plusieurs membres du personnel ont été surpris par la soudaineté de cette demande de réouverture, apparemment dirigée par des groupes de parents concurrents. Est-ce qu'on peut avoir quelques précisions à ce propos ?**

Il n'y a pas de soudaineté : la question a été posée par des familles à la direction à partir de jeudi 11 juin, l'ambassade a été questionnée vendredi 12, l'annonce de la concertation s'est faite lundi 15.

**9. Quel est l'intérêt pédagogique de reprendre le 24 pour s'arrêter 6 jours après ? La plupart des élèves travaillent désormais sur manuel numérique ( les manuels étant déjà rendus ), il ne pourront donc même plus utiliser leur manuel. Les cas n'ont pas disparu à Tokyo, n'est ce pas prendre des risques sanitaires inutilement ?** voir les débats au point 3.

**10. Pour la classe de terminale, peut-on vraiment dire qu'il y a un intérêt pédagogique à la reprise des cours ? Par contre, si l'intérêt est purement social, pourquoi faut-il le cadre du lycée ? Ne peuvent-ils pas se rencontrer à l'extérieur, de façon autonome ?**

Pour les terminales, il n'y a pas de reprise envisagée.

**11. \*\*Extraits du message du Proviseur concernant la réouverture : « Levée des mesures de distanciation » et « Fin de l'interdiction du brassage des élèves »\*\* Question : Si réouverture il y a, est-on sûr que le risque d'infection est écarté au point où il ne faut plus respecter ces mesures ?**  
Les mesures sanitaires continuent de s'appliquer.

**12. "Au collège, cours en présentiel le matin, en classe entière et à temps plein (+ 2 h optionnelles de soutien)". - Comment rendra-t-on compatible les cours en lycée ?**  
Voir débats au point 3.

**13. De nombreuses écoles internationales sur Tokyo ont déjà publié leurs protocoles pour la Rentrée en septembre. Ne faut-il pas mieux passer notre dernier CE de l'année à discuter de cela, plutôt que de perdre notre temps à parler d'une réouverture de 5 jours ?**  
Voir point 3 et 4

**14. (question concernant le règlement intérieur) Serait-il possible de clarifier les règles concernant l'autonomie des élèves dans les salles de classe ? Selon cet extrait du règlement : [ les élèves ne peuvent pénétrer et utiliser les salles de classe et le gymnase en l'absence de leur professeur et sauf autorisation exceptionnelle délivrée par le service Vie Scolaire ], cette "autorisation exceptionnelle" reste, de l'aveux même de la Vie Scolaire, quelque peu floue. L'autonomie est-elle absolument interdite ? Ou bien serait-elle possible selon certaines règles précises qui seraient à définir ?**  
Voir point 5

**15. (question concernant la commission informatique) Est-il possible de participer à la commission informatique, du moins quand les sujets abordés concernent les utilisateurs que nous sommes ? Peut être que les coordonnateurs pourraient y être invités quand l'ordre du jour le permet ? Pourquoi cette commission ne produit aucun compte rendu ? Désolé une question en amène une autre. Merci d'avance pour vos réponses.**  
Le proviseur propose que la Commission informatique transmette à chaque Conseil d'établissement une synthèse de ses travaux. La proposition est validée (sans vote) par le Conseil d'établissement.  
Il rappelle par ailleurs que cette Commission n'est pas une instance, elle ne comporte donc pas de représentants, mais elle a un rôle technique, à laquelle les professeurs référents numériques participent.

**16. (questions concernant la charte des utilisateurs)**  
*Charte des utilisateurs, Article 3, engagements du LFIT. Il est question d'assurer la sécurité du système d'information, or le site du LFIT ne l'est toujours pas. Qu'est-ce qui bloque la sécurisation du site web ? Qu'entend-on par faciliter l'accès aux ressources... car utiliser les outils numériques au LFIT est un combat quotidien (ordinateurs qui ne sont pas mis à jours automatiquement, problème de bande passante ou de borne wifi, le nombre de ces dernières devaient d'ailleurs être augmenté, qu'en est-il ? problème de chargeur*

*d'ordinateur, l'installation de logiciel ou d'application sur les iPad/chromebook/ordinateur semble compliquée, l'achat d'accessoires semble compliqué également, est-ce un problème de budget ?*

**Article 6 :** *utilisation des listes : si la loi française est claire sur l'usage des listes par une organisation syndicale qu'en est-il de la loi japonaise ? (question posée il y a quelque temps relative à un email reçu pendant les vacances de Noël.*

Le proviseur dit entendre les reproches formulés et admettre la nécessité d'améliorer les réponses aux demandes. Il rappelle toutefois que le service informatique a connu un changement de technicien informatique en cours d'année et un prolongement du remplacement qui n'était pas garanti en début d'année, ce qui a réduit sa capacité de projection.

Sur la question des listes, le proviseur répond que des envois peuvent être faits sans passer par les listes mais en utilisant les adresses individuelles ; les représentants des élèves expliquent qu'il est possible de bloquer les envois à un grand nombre d'adresses, si elles sont saisies individuellement. Ce point sera donc à étudier. Les représentants des personnels précisent que le problème est l'envoi de ces messages sur les adresses professionnelles, et non l'utilisation ou non des listes.

Le proviseur avait consulté le conseil juridique de l'établissement à ce sujet. La réponse (non donnée en séance mais retrouvée ensuite) était la suivante : les textes réglementaires français concernant la communication des organisations syndicales ne s'appliquent pas à un syndicat local au Japon. Mais tout mail envoyé dans un envoi collectif devrait comporter une mention du droit de se désinscrire.

**Article 9 :** *il n'est jamais explicitement fait mention du devoir de répondre à un e-mail. Est-ce normal ? Ne sommes nous pas tenu de répondre dans un délai acceptable ?*

Le proviseur propose de mener cette discussion l'an prochain.

**Article 9 :** *il est demandé de passer par le système de ticket (assistancelitokyo), cependant, beaucoup de champ sont à remplir, pour faire une requête, nous ne sommes pas informés du statut de la requête, ni même de la clôture d'un ticket ou alors plusieurs mois après comme cela est arrivé la semaine dernière. Qui supervise ce système et évalue les performances du département informatique ?*

*Les représentants des personnels enseignants ajoutent que passer par les emails est (semble?) plus rapide et plus efficace pour obtenir une réponse.*

Le proviseur répond que le département informatique est sous l'autorité du DAF et ajoute que cela pose la question plus globale de l'évaluation en interne.

**Article 10.4** *Droit à l'image (majuscule à droite), ajouter vidéos après photographie.*

Le proviseur répond favorablement à la demande.

### **Remarques :**

**1.** *Suite à l'éventualité d'une reprise, serait-il possible d'envisager une reprise aussi pour les lycéens, peut-être en priorisant les élèves de Première (et notamment en fonction des spécialités qu'ils poursuivent en terminale: par exemple en mettant en maths ceux qui gardent la spé maths)?*

*J'aimerais aussi que les Seconde puissent reprendre, pour récupérer ceux qui ont souffert de la CPD.*

*Le niveau terminale me semble peut-être le moins nécessaire: ils ont déjà commencé à se préparer psychologiquement aux vacances.*

**2.** *Concernant les cours au collège difficulté possible de continuer ce qui a été engagé sur Classroom car plus de manuels. J'ai déjà programmé mes cours jusqu'au mardi 30 juin 17h.*

**3.** *Je suis opposée à une reprise telle qu'elle est envisagée.*

*Nous avons, me semble-t-il, fait preuve d'une capacité remarquable de réaction et d'adaptation : - nos vacances de février ont été entamées par la préparation de la CPD ; - nous avons dû nous adapter en un temps record à de nouvelles pratiques d'enseignement ; - nous avons multiplié les échanges, les réunions ; - pendant les premières semaines, nous avons attendu que la reconduction de la CPD nous soit annoncée en fin de semaine ; - nous avons réussi à faire fonctionner la CPD de manière efficace et constructive ; - on nous a laissé envisager une reprise aménagée, qui n'a pas eu lieu ; - etc. Je suis pour ma part épuisée par cette longue période, fatiguée de devoir m'adapter sans cesse et j'aimerais qu'on me laisse finir cette année en paix selon ce qui a été décidé il y a 3 semaines environ. Tous mes cours sont prêts en CPD, ce qui suppose que les élèves aient un ordinateur et leur manuel. Cela ne sera pas le cas en « présentiel ». Quel est l'intérêt pédagogique de tout*

*modifier pour 5 jours ? Notre calendrier n'est pas celui suivi par les écoles japonaises qui elles ont cours en juillet.*

*4. C'est une bonne nouvelle que celle d'une possible réouverture dès le 24 juin. Je soutiens cette démarche... La position qui est de ne pas vouloir reprendre ne peut plus se défendre. Les collègues du secondaire que j'ai rencontrés disent tous ne pas avoir compris pourquoi le secondaire ne reprenait pas. De plus la situation sanitaire est bien meilleure au Japon qu'en France or là bas ils reprennent. Les écoles japonaises ont toutes réouvertes et les enfants vont tous les jours à l'école... Cela me semble très important que les élèves de collège reprennent, et de seconde. Pour les premières peut être les spécialités gardées seulement et en Term par contre il est trop tard sauf pour les élèves qui iraient au 2nd tour ?*

*5. Je suis tout à fait favorable à l'assouplissement du protocole sanitaire, ainsi qu'à une reprise des cours aussi bien en collège qu'en lycée, même pour très peu de jours. Franchement, c'est un peu dur de quitter les élèves sous forme de logos ou d'initiales sur un écran d'ordinateur (quand on n'est pas prof principal), après une aussi longue période de fermeture du lycée.*

### **Questions diverses des personnels du primaire**

*Bonjour, Je trouve que c'est beaucoup demander en terme d'adaptabilité pour les enfants et les enseignants. Il serait plus judicieux de rester sur le format actuel seulement pour 4,5 jours d'école. Les enfants ont très bien intégré les 3 groupes et savent quand ils reviennent. Une nouvelle organisation risque de les déstabiliser. Nous avons beaucoup mis d'énergie à repenser la classe depuis 3 semaines et remettre tout en cause à quelques jours de la fin nous freine vraiment dans notre élan.*

*Il a été demandé aux enseignants de se réorganiser, de penser leur classe, leur façon de travailler, leurs progressions pour un calendrier qui se terminait fin juin. Leur demander d'à nouveau tout changer et de se réinventer pour quelques jours peut engendrer énormément de stress et de fatigue. Est-ce vraiment ce vers quoi nous voulons tendre ? De même qu'en sera-t'il des normes sanitaires ? Car elles vont aussi à nouveau devoir être modifiées ? Plus de distanciation mais un lavage de main ? Un partage de matériel autorisé ou non ?*

*Bonjour, je suis d'avis de ne pas tout changer une nouvelle fois à une semaine de la fin de l'école*

*Bonjour, J'aimerais donner mon avis sur les changements proposés en maternelle. Même si je comprends que les parents souhaitent que leurs enfants reprennent à plein temps, la proposition de reprendre à mi-temps ne me paraît pas approprié : - il faut réaménager la classe dans un fonctionnement différent auquel les enfants vont devoir se réhabituer pour 2 à 4 jours - les enfants vont changer de groupes et n'auront plus leurs repères amicaux ou les repères qu'ils avaient dans la semaine - diviser 4,5 jours en deux groupes paraît difficile : garder la demi-journée pour réaménager la classe paraît essentiel ! Pour moi, tous les nouveaux repères instaurés depuis la reprise vont être remplacés par de nouveaux (qui ne sont même pas ceux d'avant la CPD), ce qui est dérangeant chez les jeunes élèves et les plus fragiles. Rappelons que ces changements n'augmentent pas tant le nombre de présence. Le gain ne me paraît pas assez grand pour l'investissement (pour les enseignants) et les contraintes liées aux pertes de repère (chez les enfants).*

*Je ne suis pas d'accord avec une réouverture de la maternelle en demi classe ou en classe entière pour plusieurs raisons : - perturber les élèves qui ont besoin de rituels à cet âge là - changement et adaptation à 4 jours des vacances (réagencement de classes et des lieux communs, nouveaux groupes, emplois du temps,...) - respect de plusieurs gestes barrières en grand nombre - ne pas respecter le travail des enseignants qui ont bossé pour préparer ce retour - rajouter des heures de langues pour 4 jours sur l'agencement des nouveaux emplois du temps retravaillés, le fait que les enseignants de langue n'auraient que la moitié de la classe donc elles ne verraient pas tous leurs élèves Je pourrais encore donner tellement d'autres raisons mais je vais m'arrêter là car cela est vraiment dur de découvrir ces changements après tous les efforts réalisés. Je demande que cela reste en l'état. Merci pour votre aide.*

1. S'il y a changement, sur quel temps les enseignants vont, à nouveau, réaménager leur classe ? Nous avons, en maternelle, dû faire beaucoup de changements.
2. Les élèves les plus jeunes ont dû réapprendre un nouveau fonctionnement, s'adapter... Pouvons-nous leur demander de refaire à nouveau tout ce travail pour 4 jours seulement ? De même les parents se sont organisés pour respecter le planning qui leur a été communiqué début juin et vont devoir tout changer pour quelques jours.
3. Qu'en est t'il de la considération des enseignants qui ont dû réinventer leur classe, ce sont organisés, leur emploi du temps, les activités, les plannings et ceux pour jusqu'à la fin de l'année et à qui on va demander de tout modifier et de devoir tout revoir à la va vite?

Peut-on considérer qu'une nouvelle option soit possible : un assouplissement général du calendrier scolaire avec des vacances anticipés dès le mercredi 24 juin ? Cela semble être la solution idéale aux questions qui se posent et à l'oubli du sur-investissement effectué. Le débat serait ainsi clos.

Bonjour, Je trouve qu'il y a trop peu de gain à changer pour l'investissement donné par les enseignants. De plus, les élèves de maternelle ont très sensibles aux changements et au manque de repères. Quitte à changer, mieux faudrait revenir au fonctionnement en classe entière que de changer en moitié de classe avec un nouveau fonctionnement. Mais l'idéal serait de rester tel quel car : - les emplois du temps (notamment de langue) vont devoir être modifié pour seulement une semaine - les groupes vont devoir être refaits (nouvelle perte de repère pour les élèves) - il ne sera plus possible d'avoir des temps de motricité efficace car les temps de présence en classe seront trop écourtés et la cour de récréation trop occupée - difficile de respecter des gestes barrières et temps énorme perdu au lavage de main... De plus, les classes de maternelle ont presque toutes été réagencées. Le temps pour ramener les meubles et adapter la classe à plus d'élèves est conséquent et demanderait une demi-journée de "prérentrée"... Seule la maternelle changerait finalement alors que ce sont les élèves qui ont le plus de difficultés à s'adapter aux changements... Y a-t-il vraiment un bénéfice à cela ?

Avec les effets d'annonce par mail ou sur Facebook, les parents vont-ils vraiment avoir l'impression d'avoir été entendu quand l'assouplissement ne concerne que les maternelles pour un passage à 12 élèves avec un gain d'un jour (ou deux jours) supplémentaire seulement ?

\*\*\*

Avant de terminer ce dernier Conseil d'établissement de l'année, les représentants des parents d'élèves souhaitent remercier M. El Nashar, représentant des parents d'élèves au Conseil d'école pendant plusieurs années, qui a apporté son aide à l'établissement de multiples façons (rédaction du compte-rendu du Conseil d'école, dons à la Caisse de solidarité et à la tombola de la fête de l'école).

Le proviseur souhaite associer la direction de l'établissement à ces remerciements.

Le proviseur tient pour sa part à saluer le travail accompli cette année par les membres du Conseil d'établissement, mesurant le temps passé par tous les représentants en mails, messages, réunions, discussions etc. Il les remercie pour leur engagement et salue également l'état d'esprit constructif qui a prévalu.

La séance est levée à 20h30.